

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/MCB
Objet

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
DEMANDE DE SUBVENTION
POUR ACHAT DE MATERIEL
INFORMATIQUE.

84.022

DATE DE CONVOCATION

16 JANVIER 1984

DATE D'AFFICHAGE

16 JANVIER 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 30

Nombre de votants 30

POUR : 30

CONTRE :

ABSTENTION :

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

LE GOUVERNEMENT
ROCHEFORT, LE

15. FEV. 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre
le Vingt Sept Janvier à 18 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. De LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST -
LE GUEUT - BUSSEREAU - POUMAILLOUX - DAUZIDOU - BENOIT Adjoint
MM. BERTHOME - REVOLAT - MARCONI - Mme GAUDIN - M. PAPEAU -
Mme JEAN - MM. ROUDOT - COUNIL - GAVEN - Mme LAFAYE - GEOFFROY -
LAPERCHÉ - THOMAS - CANDAU - Mmes DE GAYE - BUCHET - EPAGNEAU -
FONTAN - MM. BARBAT - MONNARD

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MME RAILLAT - M. LACOTTE
EXCUSEE : Mme DEVIGNE

M BUSSEREAU

a été élu Secrétaire.

Monsieur le Rapporteur expose au Conseil Municipal que
lors de la réunion du 23 Novembre 1983, a été approuvé le cahier
des charges pour la consultation de fournisseurs pour l'équipement
des services municipaux en matériel informatique et produits
programmes.

Compte tenu, d'une part, du recensement des besoins
effectué dans le cadre de l'automatisation des services de la
bibliothèque municipale, et d'autre part, des possibilités de
subventions ouvertes à ce titre par le Ministère de la Culture
(Direction du livre), Monsieur le Rapporteur propose au Conseil
Municipal que la Ville de ROYAN sollicite les subventions
correspondant à ce type d'équipement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Culturelles
réunie le 26 janvier 1984,

DECIDE :

.../...

- . d'inscrire au budget primitif de l'exercice 1984 les crédits nécessaires à l'équipement de la bibliothèque municipale en matériel informatique et produits programmes.
- . et sollicite en conséquence du Ministère de la Culture (Direction du Livre et de la Lecture), l'attribution d'une subvention au taux maximum.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



M. M. M.